

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 février 2016**CP2016\_02\_18  
id. 2330

*L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS  
PROGRAMME 2015**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'assainissement collectif des agglomérations.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des

critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'assainissement,
- 48 % d'aide pour les travaux liés aux stations d'épuration.

Il s'agit là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,
- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents Conseils Départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité, ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2015 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 22 juin 2015, figure la liste complète des opérations retenues),
- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,
- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

## **I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015**

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
<b>Commune de Laguépie</b> Travaux de mise en conformité de la station d'épuration ENV02224/ENV02370	Station	76 000	---	28 880 38 %	7 600 10 %	---	36 480 48 %
<b>Commune de Touffailles</b> Construction d'une station	Station	100 599	---	19 114 19 %	---	29 174 29 %	48 288 48 %

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
d'épuration de 60 EH ENV02264/ENV02380							
<b>Commune de Reyniès</b> Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement dans le bourg ENV02245	Réseau	400 775	180 349 45 %	---	---	---	180 349 45 %
<b>Commune de Saint- Nauphary</b> Extension du réseau d'assainissement collectif sur la RD99 à l'entrée du village ENV02263/ENV02378	Réseau	13 158	---	2 961 * 22,50 %	---	2 960 * 22,50 %	5 921 * 45 %
<b>Total</b>		<b>590 532</b>	<b>180 349</b>	<b>50 955</b>	<b>7 600</b>	<b>32 134</b>	<b>271 038</b>

(\*) Taux arrondi.

## II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions Prog. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
<b>Commune de Laguéprie</b> Travaux de mise en conformité de la station d'épuration ENV02224/ENV02370	Station	76 000	---	23 117 * 30,42 %	---	13 363 * 17,58 %	36 480 48 %
<b>Commune de Touffailles</b> Construction d'une station d'épuration de 60 EH ENV02264/ENV02380	Station	100 599	---	15 633 *15,54 %	---	32 655 *32,46 %	48 288 48 %
<b>Commune de Reyniès</b> Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement dans le bourg ENV02245	Réseau	400 775	162 005 *40,42 %	---	---	18 344 * 04,58 %	180 349 45 %
<b>Commune de Saint- Nauphary</b> Extension du réseau d'assainissement collectif sur la RD 99 à l'entrée du village ENV02263/ENV02378	Réseau	13 158	---	1 056 * 8,02 %	---	4 865 * 36,98 %	5 921 * 45 %
<b>Total</b>		<b>590 532</b>	<b>162 005</b>	<b>39 806</b>	<b>---</b>	<b>69 227</b>	<b>271 038</b>

(\*) Taux arrondi.

### **III - Proposition d'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental**

<b>Programmation Départementale 2015</b>			
<b>Maître d'ouvrage Opération</b>	<b>Annuités Article 20414281 Sous-fonction 61 €</b>	<b>Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAG €</b>	<b>Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAC €</b>
<b>Commune de Laguëpie</b> Travaux de mise en conformité de la station d'épuration ENV02224/ENV02370	---	23 117 * 30,42 %	---
<b>Commune de Touffailles</b> Construction d'une station d'épuration de 60 EH ENV02264	---	15 633 * 15,54 %	---
<b>Commune de Reyniès</b> Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement dans le bourg ENV02245	162 005 * 40,42 %	---	---
<b>Commune de Saint-Nauphary</b> Extension du réseau d'assainissement collectif sur la RD99 à l'entrée du village ENV02263	---	1 056 * 08,02 %	---
<b>Total</b>	<b>162 005</b>	<b>39 806</b>	<b>---</b>

(\*) Taux arrondi.

Monsieur le Président précise que ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

**Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAG :**

Autorisation de programme 2015 :	611 848 €
Crédits déjà engagés :	338 262 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	39 806 €
Crédits disponibles :	233 780 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAC :

Autorisation de programme 2015 :	64 723 €
Crédits déjà engagés :	35 929 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	28 794 €

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, suite au positionnement de l'Agence de Bassin, l'intervention finale du Conseil Départemental par article budgétaire, détaillée ci-dessus concernant les opérations prévues à Laguépie, Touffailles, Reyniès, et Saint-Nauphary.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC